

CHAUSSURES DE BIÈVRE

# RAPPORT SUR LES DROITS HUMAINS

- 2025 -

# TABLE DES MATIÈRES

|                                                                 |          |
|-----------------------------------------------------------------|----------|
| <b>I – OBJECTIFS ET PORTÉE</b>                                  | <b>3</b> |
| <b>II – NOS PRINCIPES DE RÉFÉRENCE</b>                          | <b>3</b> |
| <b>III – ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES</b>                            | <b>3</b> |
| <b>IV – MÉCANISME DE RÉCLAMATION ET MESURES<br/>CORRECTIVES</b> | <b>4</b> |
| <b>V – SANTÉ ET SÉCURITÉ</b>                                    | <b>5</b> |

## I – OBJECTIFS ET PORTÉE

Chez Chaussures de la Bièvre, nous considérons le **respect des droits humains** comme un fondement incontournable de notre responsabilité sociale. Cette politique formalise nos engagements à prévenir, détecter et corriger tout risque d'atteinte aux droits humains dans l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Elle s'applique à :

- Tous les collaborateurs ;
- Tous nos fournisseurs, prestataires et partenaires commerciaux ;
- Toute personne ou communauté affectée par nos activités, en France comme à l'international.

## II – NOS PRINCIPES DE RÉFÉRENCE

Nos engagements s'inscrivent dans le respect :

- De la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- Des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ;
- Des conventions fondamentales de l'OIT ;
- De la Convention collective nationale de l'industrie de la chaussure ;
- De notre propre charte d'achats responsables.

Nous nous opposons fermement à toute forme de travail des enfants, de travail forcé, de traite d'êtres humains, de discrimination, de harcèlement, d'atteinte à la dignité ou aux libertés fondamentales.

## III – ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES

### A) Travail des enfants

- Les Chaussures de la Bièvre interdit strictement le travail des enfants en dessous de l'âge légal applicable.
- Tous nos fournisseurs doivent adopter des procédures de vérification.
- Si un cas est détecté, une action corrective immédiate est mise en œuvre.

### B) Travail forcé et traite d'êtres humains

- Aucun travailleur ne doit être contraint de travailler sous menace, dette, rétention de papiers ou coercition.
- Nous surveillons étroitement les situations à risque chez nos fournisseurs.
- Tout manquement entraîne une réponse immédiate : audit, plan de redressement ou rupture contractuelle.

### **C) Conditions de travail décentes**

- Nous garantissons à tous un environnement de travail sûr, sain et respectueux.
- Nos partenaires doivent appliquer les mêmes standards, incluant le respect du temps de travail, le droit au repos et des rémunérations équitables.

### **D) Égalité et non-discrimination**

- Nous promouvons l'égalité des chances et ne tolérons aucune forme de discrimination ou de harcèlement.
- Des formations et actions de sensibilisation sont régulièrement menées à ce sujet.

### **E) Droits des parties prenantes externes**

- Nous respectons les droits fondamentaux des clients, communautés locales, consommateurs et tiers.
- Nous veillons à ce que nos activités ne portent pas atteinte à la santé, la sécurité, la vie privée ou l'environnement des populations concernées.

## **IV – MÉCANISME DE RÉCLAMATION ET MESURES CORRECTIVES**

### **A) Signalement des violations**

Tout collaborateur, partenaire ou partie prenante externe peut signaler, de manière confidentielle et sans représailles, une situation contraire aux droits humains via un contact direct auprès de la Direction ou des RH.

### **B) Traitement des alertes**

- Chaque alerte fait l'objet d'une évaluation rapide et rigoureuse.
- Si les faits sont confirmés, un plan d'action correctif est mis en œuvre avec les parties concernées.
- En cas de manquement grave, des mesures disciplinaires ou contractuelles peuvent être prises.

### **C) Protection des lanceurs d'alerte**

Nous garantissons l'anonymat, la confidentialité et l'absence de représailles à toute personne utilisant un canal de signalement de bonne foi.

À ce jour, **aucun cas avéré de travail des enfants, de travail forcé ou de traite d'êtres humains n'a été identifié** dans notre organisation ni chez nos partenaires directs. Néanmoins, nous restons vigilants en mettant en place des mécanismes de prévention et de détection renforcés pour garantir que de telles situations ne puissent apparaître ni persister.

## IV – SANTÉ ET SÉCURITÉ

La santé et la sécurité de nos collaborateurs constituent une priorité fondamentale dans le respect des droits humains au travail. En **2024, aucun accident du travail n'a été déclaré** et **aucun jour n'a été perdu** en raison d'accidents, de problèmes de santé liés au travail ou de décès. Ces résultats témoignent de l'efficacité de notre politique de prévention et de sécurité.

Nous avons poursuivi nos efforts de sensibilisation et de formation :

- **8** collaborateurs du site de Sillans ont suivi une **formation incendie**.
- **Affichage de conseils sur les gestes et postures à adopter** afin de limiter les risques de blessures musculo-squelettiques.

Des actions concrètes ont été mises en œuvre pour renforcer la prévention :

- **2 évaluations des risques sont menées chaque année** sur chacun de nos sites, portant sur le contrôle incendie et les installations électriques.
- **Visite de la médecine du travail** et **élaboration d'un plan d'action** spécifique pour le site de Sillans.
- Dans les magasins, installation d'un **bouton d'alerte en cas d'agression**, relié au PC de sécurité ; ce dispositif est vérifié une fois par an pour garantir sa fiabilité.

Les objectifs pour les années prochaines :

- Maintenir un **taux d'accidents du travail nul**.
- Former **100 %** des collaborateurs permanents à la **sécurité de base** (incendie, premiers secours, gestes et postures).
- Réaliser au minimum **2 évaluations de risques par site par an**.

Les Chaussures de la Bièvre considère le respect des droits humains comme un pilier essentiel de sa responsabilité sociale. Cet engagement dépasse le simple cadre légal : il reflète notre volonté de bâtir un **environnement de travail éthique, juste, respectueux et sûr** pour toutes les personnes impliquées dans nos activités.

Nous sommes convaincus que la performance durable de notre entreprise repose sur la considération des femmes et des hommes qui la font vivre, en France comme à l'international. Les Chaussures de la Bièvre poursuivra ses efforts de vigilance et de prévention afin de garantir le **respect durable des droits humains dans toutes ses activités**.